La Ville d'Eysines lance un Grand concours de Gâteaux Magiques!

dans le cadre de la 9^e édition du Festival les Arts Mêlés

Dimanche 24 septembre 2017

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE GÂTEAUX MAGIQUES

Art 1: Ce concours gratuit, est destiné exclusivement à un public amateur. Il est ouvert à toute personne, majeure ou mineure, en fonction des catégories, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), sauf professionnel·le·s et membres du jury.

Art 2: Les participant·e·s doivent s'inscrire à une seule des 3 catégories :

- Cat.1 : Gâteau Décoré « Design Cake » thème « Magie »

(à partir de 14 ans)

- Cat.2 : Gâteau « Surprise »

Prix 1 : Adultes (à partir de 14 ans)

Prix 2: Junior (jusqu'à 14 ans)

- Cat.3: Gâteau « Trompe l'œil »

Prix 1: Adultes (à partir de 14 ans)

Prix 2: Junior (jusqu'à 14 ans)

Art 3 : Les inscriptions sont ouvertes du lundi 18 juillet 2017 au jeudi 21 septembre 2017 (clôture des inscriptions à minuit). Chaque participant·e ne peut concourir que dans une seule catégorie. Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats se fait par ordre d'inscription.

Art 4: Les participant·e·s doivent présenter un gâteau fait maison ayant été cuisiné au domicile.

Art 5 : Un seul gâteau est admis par participant·e. Il devra être déposé dimanche 24 septembre 2017 entre 10h30 et 11h30 au château Lescombes, salle des mariages.

Art 6 : Le jury délibère en suivant. Les décisions du jury sont sans appel.

Art 7 : Le jury est constitué de chef·fe·s pâtissier·ère·s, bloggeuses, pâtissier·ère·s professionnel·le·s, expert·e·s et personnalités de la ville d'Eysines.

Art 8 : La remise des prix a lieu à 13h au château Lescombes et est suivie d'une dégustation des gâteaux présentés.

Art 9 : Chaque gagnant·e de chacune des catégories se voit décerné une récompense (cadeau).

Art 10 : La Ville d'Eysines se réserve le droit d'annuler ledit concours en cas d'insuffisance de participant·e·s.

Art 11 : La participation à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas prévus seront tranchés par les organisateurs.

